



Camping de la *Diabla*  
MONT-TREMBLANT

## **CODE DE VIE**

1. **TRANQUILITÉ DES LIEUX** : Toute source de bruit excessive ne pourra être tolérée sur le site du camping, ceci inclut notamment, mais de façon limitative, les cris, la radio, téléviseur, système de son, instrument de musique, scies mécaniques, etc. La musique ne doit pas déranger les voisins sous aucune considération.
2. **COUVRE FEU : 23 HEURES** pour tous, et les visiteurs doivent quitter avant 23 heures.
3. **ENFANTS, ADOLESCENTS DE MOINS DE 18 ANS** : Tous les enfants de 14 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent à la noirceur. Il est strictement interdit de laisser un enfant de moins de 18 ans à sa roulotte sans la supervision de ses parents. Il est strictement interdit aux mineurs (moins de 18 ans) de faire usage de tabac, drogue ou alcool à l'extérieur de leur terrain. Tous les enfants doivent être sur leur terrain au couvre-feu. Aucune circulation après 23h.
4. **CIRCULATION** : Maximum **8 km/h** en tout temps pour tout type de véhicules. Merci de respecter la limite de vitesse en tout temps pour protéger les enfants.
5. **CHIENS – ANIMAUX** : Tous les chiens doivent être enregistrés au bureau. Les chiens ne doivent pas aboyer et déranger le voisinage. Après 2 avertissement l'animal sera expulsé du site sans remboursement. Tous les animaux doivent être promener en laisse par un adulte et en tout temps être attachés sur le terrain. Aucune promenade à la noirceur. La présence des animaux est interdite dans les édifices, aux terrains de jeu, ou à proximité de la piscine, jeux d'eau ou rivière.
6. **ALCOOL ET DROGUE** : Les boissons alcoolisées peuvent être consommés à l'emplacement seulement. Aucune bouteille de verre sur le terrain. La consommation excessive, le bruit ou les injures ne seront pas tolérés. Aucune drogue ne sera tolérée. **Aucune consommation, vente ou production de cannabis sera tolérée.**
7. **URINAGE** : Toute personne prise à uriner autre que dans les toilettes seront expulsé du camping.
8. **DÉCHÊT** : Le camping a prévu des aires pour déposer les ordures à l'extérieur du camping.
9. **FOYERS ET FEU** : Les feux à ciel ouvert sont permis dans les foyers prévus à cette fin. Ils ne doivent pas dépasser 24 pouces de haut. Ils ne doivent pas représenter de danger, que ce soit pour les arbres ou l'équipement d'autrui. L'occupant et ses invités ou visiteurs sont responsables de s'assurer que le feu est contrôlé en tout temps et qu'il est complètement éteint après chaque utilisation. Feux d'ordures ou de feuilles strictement interdits. (voir selon SOPFEU).
10. **VOITURETTES DE GOLF** : Tous les conducteurs doivent posséder un permis de conduire valide et des assurances valides. **INTERDIT DE LA PASSER** à des amis, voisins et ou invités sous aucun prétexte. Aucune personne debout ou assis sur les pare chocs ne sera toléré.
11. **PISCINE – PARC** : Les jeunes enfants doivent avoir une couche obligatoire dans la piscine ou jeux d'eau. Il est interdit de grimper au-dessus des modules du parc, ou aucune autre structure.
12. **ÉQUIPEMENTS** : AUCUN 2<sup>e</sup> équipement sur un même terrain ne seront toléré, et ce en aucun cas. (Tente, roulotte, campeurs : sans exception)
13. **STATIONNEMENT** : Il est défendu de stationner dans les rues du camping, sur les terrains vacants ainsi que sur le gazon.
14. **BICYCLETTE** : Les bicyclettes sont interdites après le coucher du soleil pour des raisons de sécurité.
15. Le propriétaire est autorisé à modifier, ajouter ou supprimer des règlements de tout genre, et ce, sans préavis et à tout moment.

140, rue Régimbald,  
Mont-Tremblant, Québec, J8E 3C5  
Tél : 819-425-5501

Internet : [www.campingdiabla.ca](http://www.campingdiabla.ca) E-mail : [camping@campingdiabla.ca](mailto:camping@campingdiabla.ca)